



Chères collègues, chers collègues,

Au moment où nous entamons cette nouvelle année scolaire, je tiens tout d'abord à vous adresser, au nom de l'ensemble de l'équipe du Spelc 67, mes vœux les plus sincères de réussite et d'épanouissement, tant sur le plan professionnel que personnel.

Nous savons combien nos missions auprès des élèves, des familles et au sein des établissements exigent engagement, rigueur et disponibilité : **le Spelc est à votre entière disposition pour vous accompagner, répondre à vos questions et défendre vos droits.**

Force est de constater que cette rentrée s'ouvre dans un contexte professionnel peu réjouissant :

- La prévoyance actuelle des enseignants, financée par une cotisation de 0,2 % sur nos salaires (ligne 501091) et de 1,05 % par l'OGEC de notre établissement, assure le maintien quasi intégral du salaire en cas d'arrêt et la couverture à 100 % en cas de handicap ou de temps partiel pour raison de santé, ainsi qu'un capital décès. Son maintien est aujourd'hui fragilisé par la Fnogec et les organisations patronales des Chefs d'établissement ! Des réunions décisives se tiennent ce mois-ci. Y participant, je vous informerai des évolutions à venir.
- L'État restreint nos droits sociaux, en particulier les droits à congé et leurs indemnisations. C'est un recul significatif de nos conditions de travail !
- La mise en place précipitée d'une mutuelle santé obligatoire soulève de nombreuses inquiétudes : prestations floues, cotisations non définies, impact pour les enseignants et leurs ayants droit. Des décisions ont été prises sans véritable concertation !

Nous ne pouvons rester indifférents face à ces reculs. Plus que jamais, notre solidarité et notre vigilance syndicale sont nécessaires pour défendre ce qui nous appartient de droit.

Pleinement conscients du contexte social lui aussi particulièrement difficile, **le Spelc ne s'associe cependant pas au mouvement « Bloquons tout » prévu le 10 septembre** : le caractère très politisé de ce mouvement social ne correspond pas à notre démarche syndicale. **Notre priorité reste de défendre les intérêts professionnels et sociaux des personnels que nous représentons, dans un cadre de dialogue constructif et d'indépendance.**

Chacun demeure cependant libre de se déclarer gréviste, un préavis ayant été déposé par des syndicats généralistes.

Mais notre conviction est claire : c'est dans l'unité, la vigilance et la solidarité que nous trouverons la force de défendre durablement nos droits.

Avec toute ma considération,
Stéphanie Schnell pour le Spelc 67.